

Séance du vingt et un mars 2018 à 18 heures 30

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune d'ECHENOZ-LA-MELINE, sous la présidence de Monsieur Serge VIEILLE, Maire d'ECHENOZ-LA-MELINE, dûment convoqués le quinze mars deux mil dix-huit.

Etaient présents : M. Serge VIEILLE Maire, M^{me} Anne GREGET 1^{ère} Adjointe, M. Jean-Michel ADREY 2^{ème} Adjoint, M. Claude JACQUES 3^{ème} Adjoint, M. Mario JERONIMO 4^{ème} Adjoint, M^{me} Christine VAGNET 5^{ème} Adjointe, M^{mes} Michèle DEMANGEON, Catherine JAY, Françoise DUTNALL, MM. Bruno LIEGEON, René ROGNON, M^{mes} Maryse PAYEN, Karine BIOT-GOGUEY, M. Daniel REMY, M^{me} Sandra BADET, M. Jean-Paul BACHELU, M^{me} Marie-Pierre BURKHALTER, M. Olivier CATRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M^{me} Evelyne VERNIER donne pouvoir à M^{me} Anne GREGET, M. Jean-Marc BAUDOT à M. Jean-Michel ADREY, M. Killian DANIS à M^{me} Christine VAGNET, M^{me} Eveline LACROIX à M. Olivier CATRIN, M. Yves BOLMONT à M^{me} Marie-Pierre BURKHALTER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Karine BIOT-GOGUEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire propose d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section AC n°88, lieudit « Champs Maizu », d'une contenance de 7 ares 45 centiares, appartenant à Monsieur Pierre DACLIN.

Le prix d'acquisition de ladite parcelle est fixé à 500.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition de cette parcelle au prix fixé ci-dessus.
- Prend note que les frais d'actes notariés sont à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire propose de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section AD n° 618 et AD n° 620 d'une contenance totale de 79 m², en raison de leur affectation à l'accès des riverains.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- *Approuve le classement desdites parcelles dans le domaine public communal.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.*

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

TARIFS MINI-CAMP ET CAMP « JEUNES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accueil de loisirs organise :

➤ Un camp « jeunes » à MONTBOZON pour les enfants de 11/17 ans du 16 au 20 juillet 2018.

➤ Un mini-camp à MONTBOZON pour les enfants de 8/11 ans du 24 au 27 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, fixe les tarifs comme indiqués ci-dessous :

| CAMP JEUNES MONTBOZON | |
|--|----------------|
| Quotient familial inférieur à 700 € | 95.00 € |
| Quotient familial entre 701 € et 1 200 € | 96.00 € |
| Quotient familial supérieur à 1 201 € | 97.00 € |
| MINI-CAMP MONTBOZON | |
| Quotient familial inférieur à 700 € | 81.00 € |
| Quotient familial entre 701 € et 1 200 € | 82.00 € |
| Quotient familial supérieur à 1 201 € | 83.00 € |

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

AUGMENTATION DES TARIFS DES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des charges de fonctionnement en hausse constante, il est nécessaire d'appliquer une augmentation des tarifs des activités péri et extrascolaires, à compter du 03 avril 2018, basée sur le quotient familial des familles.

Il propose d'appliquer ces nouveaux tarifs comme définis ci-dessous :

ACTIVITES PERISCOLAIRES

| | <i>Accueil périscolaire matin Accueil mercredi midi</i> | <i>Accueil périscolaire matin 1 H</i> | <i>Accueil et Repas</i> | <i>Ateliers 15H30 à 16H30</i> | <i>Accueil périscolaire soir 1 H</i> | <i>Accueil périscolaire 1 H 30</i> | <i>Soirée Jeunes</i> |
|--|---|---|-----------------------------|---------------------------------------|--|--|--------------------------|
| Quotient familial inférieur à 700 € | 1.07 € | 1.58 € | 5.08 € | 1.00 € | 1.58 € | 2.37 € | 1.95 € |
| Quotient familial compris entre 701 € et 1 200€ | 1.16 € | 1.76 € | 5.62 € | 1.00 € | 1.76 € | 2.64 € | 2.00 € |
| Quotient familial supérieur à 1 201 € | 1.20 € | 1.84 € | 5.88 € | 1.00 € | 1.84 € | 2.76 € | 2.05 € |

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

| | <i>Demi- journée Mercredi</i> | <i>Semaine avec repas</i> | <i>Semaine sans repas</i> | <i>Semaine demi-journée</i> | <i>Semaine demi-journée avec repas</i> |
|--|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Quotient familial inférieur à 700 € | 4.54 € | 62.60 € | 38.90 € | 26.95 € | 43.15 € |
| Quotient familial compris entre 701 € et 1 200€ | 4.98 € | 69.20 € | 43.00 € | 29.00 € | 47.70 € |
| Quotient familial supérieur à 1 201 € | 5.20 € | 72.50 € | 45.00 € | 30.00 € | 50.00 € |

PERIODE DES VACANCES SCOLAIRES : TARIFS EXTERIEURS

| | Demi-journée Mercredi | Semaine avec repas | Semaine sans repas | Semaine demi-journée | Semaine demi-journée avec repas |
|--|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Quotient familial inférieur à 700 € | 4.80 € | 70.75 € | 47.40 € | 31.20 € | 47.05 € |
| Quotient familial compris entre 701 € et 1 200€ | 5.24 € | 78.25 € | 52.40 € | 33.70 € | 52.05 € |
| Quotient familial supérieur à 1 201 € | 5.46 € | 82.25 € | 54.90 € | 34.70 € | 55.05 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix POUR, 2 voix CONTRE et UNE ABSTENTION, donne son accord pour l'augmentation des tarifs des activités péri et extrascolaires comme définis ci-dessus.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**DEMANDE D'AIDE A L'EQUIPEMENT 2018 AUPRES DE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-SAÔNE**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales au titre de **l'aide à l'équipement 2018**, pour l'achat de divers matériels, nécessaires au fonctionnement des activités et aussi à la sécurité des enfants lorsqu'ils empruntent les passages protégés aux abords des bâtiments qu'ils fréquentent, dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs.

Récapitulatif des devis :

| Nature de l'équipement ou de la réalisation | Fournisseur ou entreprise | Acquisition prévisionnelle ou réalisation | Montant H.T. | Montant T.T.C. |
|--|--------------------------------------|--|---------------------|---------------------------|
| Meubles de rangement | MASSON | Août 2018 | 5 625.50 € | 6 750.60 € |
| Tricycles Trottinettes... | MANUTAN | Juin 2018 | 709.00 € | 850.80 € |
| Appareil photo | BOULANGER | Mars 2018 | 165.83 € | 199.00 € |
| Enceintes Bluetooth | BOULANGER | Avril 2018 | 131.67 € | 158.00 € |
| Silhouettes de prévention | 5He SARL | Juin 2018 | 2 864.00 € | 3 436.80 € |
| TOTAL DES DEVIS | | | 9 496.00 € | 11 395.20 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, donne son approbation et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**MODIFICATION DU COÛT HORAIRE APPLIQUE POUR LES TRAVAUX EXECUTES
PAR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 juin 2015 qui fixait, pour les travaux exécutés par le personnel des services techniques communaux, le coût horaire à 19.37 €.

Pour mémoire, le personnel est amené à créer des travaux en investissement (immobilisations = biens améliorant le patrimoine de la Commune).

Afin de valoriser à sa juste valeur la production de ces biens créés et pour permettre le calcul des travaux réalisés, il convient de prendre en compte, en plus de l'achat de fourniture et autres, le coût horaire moyen du personnel communal.

Il est calculé sur la moyenne des salaires bruts et des charges patronales. Dorénavant, le coût horaire moyen appliqué pour les travaux réalisés par le personnel des services techniques communaux est fixé à 20.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, fixe le taux horaire tel que défini ci-dessus.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**COÛT D'UTILISATION DU MATERIEL ROULANT DE L'OUTILLAGE SPECIFIQUE ET
COÛT DU TRANSPORT LIES AUX TRAVAUX EFFECTUES PAR LES SERVICES
TECHNIQUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déterminer le coût d'utilisation du matériel roulant et de l'outillage spécifique ainsi que le coût du transport liés aux travaux réalisés par les services techniques communaux.

Il propose de fixer les coûts tels que définis ci-dessous.

| MATERIEL ROULANT OU OUTILLAGE SPECIFIQUE | COÛT A L'HEURE | COÛT AU KILOMETRE PARCOURU |
|---|-----------------------|---|
| TRACTEUR | 35.00 € | |
| BALAYEUSE SUR TRACTEUR | 15.00 € | |
| EPAREUSE SUR TRACTEUR | 20.00 € | |
| MINI-PELLE (3 tonnes 500) | 35.00 € | |
| CAMION (15 tonnes) | 40.00 € | 2.10 € |
| CAMION (3 tonnes 500) | 25.00 € | 1.80 € |
| PORTE-OUTILS (motoculteur) (désherbage, balayage...) | 15.00 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve la fixation des coûts tels que définis.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL POUR LA
REFECTION DE LA TOITURE ET L'AMENAGEMENT QUALITATIF DE SECURITE
DES ABORDS DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA FLANDRIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention au titre de la **Dot**ation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) et de la **Dot**ation de Soutien à l'Investissement Public Local (**DSIL**), concernant la réfection de la toiture et l'aménagement qualitatif de sécurité des abords de l'école maternelle de la Flandrière.

L'aménagement qualitatif de sécurité des abords de l'école maternelle consiste en la construction d'un mur de soutien du terrain naturel qui a pour but d'éviter tout accident pouvant se produire lors des manœuvres des engins des services techniques communaux, les ateliers municipaux se trouvant juste au-dessus de la cour de l'école.

Le plan de financement prévisionnel proposé se décompose ainsi :

| Dépenses prévisionnelles | Montant | Recettes prévisionnelles | Montants |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Réfection de la toiture | 8 261.00 € | DETR / DSIL 2018 Estimation du taux de subvention : 35 % de la dépense H.T. de 26 541.00 € | 9 289.35 € |
| Aménagement qualitatif de sécurité des abords de l'école | 18 280.00 € | Conseil Départemental Estimation du taux de subvention : 25 % de la dépense H.T. 26 541.00 € (plafond de dépenses subventionnables de 14 000.00 €) | 3 500.00 € |
| | | Fonds propres de la Commune | 13 751.65 € |
| Coût total H.T. | 26 541.00 € | Financement total | 26 541.00 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le mandater pour déposer une demande de subvention au titre de la **DETR** et de la **DSIL**, auprès de la Préfecture de la Haute Saône, concernant la réfection de la toiture et l'aménagement qualitatif de sécurité des abords de l'école maternelle de la Flandrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- *Charge Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la **DETR** et de la **DSIL**, pour les travaux précédemment cités.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.*

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
CONCERNANT LA REFECTION DE LA TOITURE ET L'AMENAGEMENT QUALITATIF
DE SECURITE DES ABORDS DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA FLANDRIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Saône (au titre de l'amélioration et des réparations des bâtiments scolaires / Fiche E2), concernant la réfection de la toiture et l'aménagement qualitatif de sécurité des abords de l'école maternelle de la Flandrière.

L'aménagement qualitatif de sécurité des abords de l'école maternelle consiste en la construction d'un mur de soutien du terrain naturel qui a pour but d'éviter tout accident pouvant se produire lors des manœuvres des engins des services techniques communaux, les ateliers municipaux se trouvant juste au-dessus de la cour de l'école.

Le plan de financement prévisionnel proposé se décompose ainsi :

| Dépenses prévisionnelles | Montant | Recettes prévisionnelles | Montants |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Réfection de la toiture | 8 261.00 € | Conseil Départemental Estimation du taux de subvention : 25 % de la dépense H.T. 26 541.00 € (plafond de dépenses subventionnables de 14 000.00 €) | 3 500.00 € |
| Aménagement qualitatif de sécurité des abords de l'école | 18 280.00 € | DETR / DSIL 2018 <i>Estimation du taux de subvention : 35 % de la dépense H.T. de 26 541.00 €</i> | 9 289.35 € |
| | | Fonds propres de la Commune | 13 751.65 € |
| Coût total H.T. | 26 541.00 € | Financement total | 26 541.00 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le mandater pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Saône, concernant la réfection de la toiture et l'aménagement qualitatif de sécurité des abords de l'école maternelle de la Flandrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Charge Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de cette instance, pour les travaux précédemment cités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR CONCERNANT LA
RENOVATION DE LA FONTAINE DE LA GRANDE RUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), concernant la rénovation de la fontaine de la Grande Rue.

Le plan de financement prévisionnel proposé se décompose ainsi :

| Dépenses prévisionnelles | Montant | Recettes prévisionnelles | Montants |
|--------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Réfection de la fontaine | 21 757.70 € | DETR 2018 Estimation du taux de subvention : 35 % de la dépense H.T. de 21 757.70 € | 7 615.20 € |
| | | Conseil Départemental <i>Estimation du taux de subvention : 20 % de la dépense H.T. 21 757.70 €</i> | 4 351.54 € |
| | | Fonds propres de la Commune | 9 790.96 € |
| Coût total H.T. | 21 757.70 € | Financement total | 21 757.70 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le mandater pour déposer une demande de subvention au titre de la **DETR**, auprès de la Préfecture de la Haute Saône, concernant la rénovation de la fontaine de la Grande Rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- *Charge Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la **DETR**, pour les travaux précédemment cités.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.*

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
CONCERNANT LA RENOVATION DE LA FONTAINE DE LA GRANDE RUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Saône (*au titre du patrimoine rural non protégé / Fiche G1*), concernant la rénovation de la fontaine de la Grande Rue.

Le plan de financement prévisionnel proposé se décompose ainsi :

| Dépenses prévisionnelles | Montant | Recettes prévisionnelles | Montants |
|---------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Réfection de la fontaine | 21 757.70 € | Conseil Départemental Estimation du taux de subvention : 20 % de la dépense H.T. 21 757.70 € | 4 351.54 € |
| | | DETR / DSIL 2018 Estimation du taux de subvention : 35 % de la dépense H.T. de 21 757.70 € | 7 615.20 € |
| | | Fonds propres de la Commune | 9 790.96 € |
| Coût total H.T. | 21 757.70 € | Financement total | 21 757.70 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le mandater pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Saône, concernant la rénovation de la fontaine de la Grande Rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- *Charge Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de cette instance, pour les travaux précédemment cités.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.*

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

PROGRAMME DE TRAVAUX O.N.F. – ANNÉE 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux en investissement établi par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour l'année 2018.

Le devis total des travaux s'élève à 10 751.35 € H.T. soit 11 826.50 € T.T.C. et se décompose ainsi :

✓ Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur sur la **parcelle 34 r** : 623.45 € H.T.

✓ Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle ponctuelle des emplacements de plantation sur la **parcelle 34.r** : 791.95 € H.T.

✓ Plantation : fourniture et mise en place de plants sur les **parcelles 34 et 34.r** : 2 452.80 € H.T.

✓ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance de cloisonnements sur la **parcelle 31** : 4 234.00 € H.T.

✓ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec création de cloisonnements sur les **parcelles 5 et 8** : 2 649.15 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le devis total de travaux pour un montant de **10 751.35 € H.T. soit 11 826.50 € T.T.C.**

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SEANCE DU 21 MARS 2018 LEVEE A 19 HEURES 47 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE